

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à 21h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUE Henri, BOURDIEU Chantal, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre est remplacé par Henri DOUSSAU, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, CARDONA Alexandre, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS: BARTHE Raymonde, BATMALE Patrick, DUPOUY Francis, FERNANDEZ Xavier, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CHATILLON Didier, OUADDANE Atika, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : DELPECH Hélène, et TRAMONT Jean.

PROCURATIONS : Raymonde BARTHE a donné procuration à Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Patrick BATMALE a donné procuration à Christian DIVO, Laurent BOLZACCHINI a donné procuration à Alexandre CARDONA, Didier CHATILLON a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL, Atika OUADDANE a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Marie-Paule GARCIA et Roël VAN ZUMMEREN a donné procuration à Gérard DUBRAC.

SECRETAIRE : MARTIAL Vanessa.

OBJET : DESTINATION BAÏSE - CONVENTION D'ENTENTE AVEC LA COMMUNE DE NERAC

Monsieur le Président expose que la communauté de communes de la Ténarèze et la commune de Nérac assurent la gestion et l'animation du tourisme fluvestre lié à la navigabilité de la rivière Baïse, ainsi que l'animation des ports et haltes nautiques situés à Valence-sur-Baïse, Condom, et Nérac. La ville de Nérac assure la gestion des quais.

Monsieur le Président explique qu'un produit touristique destiné à relier et animer l'ensemble de ces structures est en projet sous la dénomination « Destination Baïse ».

La stratégie touristique associée à ce produit serait la suivante :

- création d'un passeport « Destination Baïse »,
- amélioration des équipements dans les ports, les haltes nautiques et promotion de l'itinérance fluvestre sur l'ensemble du parcours navigable,
- recherche et proposition d'actions favorisant l'obtention de label(s) qualité en matière de tourisme, d'accessibilité et d'éco-responsabilité.

Monsieur le Président informe que la commune de Nérac et la Communauté de Communes souhaitent porter ce projet ensemble et qu'une convention d'entente entre les parties permettrait la mise en place et l'animation de ce produit.

A cet effet, il convient de créer un poste de chargé de mission responsable de l'ensemble des sites, et assumé par chaque collectivité au prorata du temps travaillé pour chacune d'elle.

Monsieur le Président précise que cette convention pourrait être étendue à d'autres collectivités compétentes dans le domaine du tourisme fluvestre qui deviendront alors cosignataires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré par **35 voix pour, 9 abstentions** (Mesdames et Messieurs Henri BOUE, Christian DIVO, Marie-Paule GARCIA, Marie-José GOZE, Françoise MARTINEZ, Martine LABORDE, Michel MESTE, Guy SAINT-MEZARD et par procuration Patrick BATMALE) **et 1 voix contre** de Monsieur Christian TOUHE-RUMEAU ;

APPROUVE la Convention d'entente ci-jointe ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 31 mars 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC